

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi le 11 janvier 2012, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absences motivées : M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : aucune

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1201-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant :

900-1 Inscription à la Fête des Voisins 2012

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du lundi 5 décembre 2011
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du lundi 19 décembre 2011
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 FQM- renouvellement de notre adhésion 2012
- 110-2 COMBEQ- adhésion 2012
- 110-3 Association des chefs en sécurité incendie du Québec – cotisation annuelle 2012
- 110-4 Invitation à obtenir les Fleurons du Québec
- 110-5 Québec municipal – adhésion 2012
- 110-6 Association de Sauvetage Haute-Gatineau – demande d'appui financier
- 110-7 Fondation CSSSVG – cueillette de fonds Ski pour ta santé
- 110-8 MRCVG- demande de nommer un substitut sur le comité technique en loisirs
- 110-9 CCIM- adhésion 2012
- 110-10 Demande d'ajout et modification au plan de conservation et recueil des délais de conservation
- 110-11 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en main »
- 110-12 ADMQ- adhésion annuelle
- 110-13 PG Solutions- contrat d'entretien PG et GM
- 110-14 Corporation du transport adapté vallée-de-la-gatineau – Quote part 2012

- 110-15 Festi-Neige 2012- contribution financière municipale
- 110-16 Personnel municipal – ajustement de rémunération
- 110-17 Renouvellement du contrat d’entretien ménager du CMC
- 110-18 Patinoire du parc Antonio Guertin – renouvellement de l’entente d’approvisionnement en eau
- 110-19 Piscine Maniwaki – Politique 2012 de remboursement des frais de participation pour les cours de natation et de secouriste
- 110-20 Ville de Maniwaki – facture pour intervention des pompiers
- 110-21 Club de ski et planche de la Haute-Gatineau – inscriptions 2011-2012
- 110-22 Autorisation de paiement de la facture n° 96882 de Imprimerie Maniwaki

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 décembre 2011
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 décembre 2011
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 décembre 2011
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2011
- 130-7 Financement permanent des règlements d’emprunt 2011-286, 2011-287 et 253-2005
- 130-8 Modification des périodes d’amortissement pour les règlements d’emprunts 2011-286, 2011-287 et 253-2005
- 130-9 Règlement n° 2012-299 décrétant l’imposition et le prélèvement de taxes d’améliorations locales

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Citoyenneté et immigration Canada – Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme
- 800-2 UMQ – mérite Ovation municipale 2012
- 800-3 MDDEP – Somme reçue pour les redevances pour élimination des matières résiduelles
- 800-4 CPTAQ – dossier Clarence Caissie
- 800-5 Ministre éducation, loisir et sport – accusé de réception à Stéphanie Vallée
- 800-6 CSHBO – accuse réception de notre résolution # R1111-299
- 800-7 Hydro-Québec – installation d’objets sur les poteaux
- 800-8 Appel de candidature médaille du lieutenant gouverneur du Québec
- 800-9 Troisième édition du prix à part entière
- 800-10 MRC – OJ 13 décembre 2011
- 800-11 CPTAQ – rencontre dossier Denis Côté

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 décembre 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

R1201-002

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1201-003

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1201-004

FQM- renouvellement de notre adhésion 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2012, et ce au coût de 1 334.89\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-005

COMBEQ – adhésion 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2012 pour l'inspecteur municipal en bâtiment, monsieur Jim Smith, ainsi que pour l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Guy Carignan, le tout au coût de 445.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-006

Association des chefs en sécurité incendie du Québec - cotisation annuelle 2012

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation 2012 à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec pour le chef pompier, monsieur André Galipeau, et ce au coût de 210.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-007

Québec municipal – adhésion 2012

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion 2012 et le paiement à Québec municipal pour le service internet, et ce au coût de 275.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-008

Association de sauvetage Haute-Gatineau - demande d'appui financier

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau pour l'année 2012, dont celle-ci offre le service d'intervention d'urgence, plus particulièrement au niveau des désincarcérations d'accidents de la route sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et ce pour un montant total de 200.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-009

Fondation CSSVG – cueillette de fonds Ski pour ta santé

CONSIDÉRANT QUE la fondation du CSSVG a sollicité la municipalité afin de participer à sa 3^e édition d'activité de levée de fonds connue sous le nom de «Ski pour ta santé »;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription d'une équipe de quatre (4) skieurs représentant la municipalité de Messines lors de la tenue de la dite activité et par conséquent autorise le déboursé des frais de participation au montant de 400\$.

Que le conseiller Charles Rondeau soit responsable de former le 4SUM pour cette activité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-010

MRCVG- demande de nommer un substitut sur le comité technique en loisirs

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a acheminé par sa résolution 2011-R-AG364 une requête aux municipalités afin de nommer un substitut sur le comité technique en loisirs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité éventuelle du représentant désigné sur ce comité, monsieur Sylvain J. Forest;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer madame Francine Jolivette comme substitut représentante de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Jolivette accepte la présente nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer la conseillère Francine Jolivette comme représentante substitut sur le comité technique en loisirs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1201-011

CCIM- adhésion 2012

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Messines à la Chambre de Commerce et d'industrie de Maniwaki pour l'année 2012 et ce pour la somme de 145.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-012

Demande d'ajout et modification au plan de conservation et recueil des délais de conservation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap.A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général et secrétaire- trésorier, monsieur Jim Smith, à signer le plan de classification et calendrier de conservation et toute modification relative à

l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce plan et calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1201-013

CHGA- proposition publicitaire « Clé en main »

CONSIDÉRANT QUE la radio communautaire CHGA a acheminé à la municipalité une proposition publicitaire « Clé en main » pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE par cette proposition publicitaire, nous pourrions faire connaître notre belle municipalité, ses attraits touristiques, faire diffuser des souhaits pour les fêtes, des avis publics et faire connaître à la population les événements qui se dérouleront dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes économies seront réalisées en adhérant à cette proposition publicitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité adhère à la proposition publicitaire « Clé en main » de CHGA en date du 9 novembre 2011 pour un montant de 1260\$ en plus des taxes applicables et ce pour les Volets 1 et 2 tel qui suit à savoir :

VOLET 1

Chronique sur les attraits touristiques (été) Capsules diffusées minimalement à 14 reprises durant l'été 2012

VOLET 2

- Souhaits des fêtes (6) / Noël, Jour de l'An, Pâques, St-Jean Baptiste, Fête du Canada et Fête du travail. Un souhait de 15 secondes à raison de 3 fois par jour sur 3 jours avec la voix du maire ou d'un animateur de la radio
- Banque de 25 publicités avec 2 productions
- 3 chroniques d'environ 7 minutes dans le courant de l'année pour des sujets d'actualité
- 10 avis publics à raison de 4 fois par jour durant 3 jours
- 10 annonces des événements municipaux à raison de 4 fois par jour sur 7 jours
- Une entrevue annuelle de 10 minutes de la municipalité
- Bandeau publicitaire sur notre nouveau site Web avec le lien de la MRC

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1201-014

ADMQ- adhésion annuelle 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement de la cotisation et les assurances 2012 pour le directeur général, monsieur Jim Smith auprès de l'association des directeurs municipaux du Québec, et ce au coût de 646.91\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-015

PG Solutions - contrat d'entretien pour PG et GM

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2012 au montant de 10 133.63\$ incluant les taxes applicables.

-	Facture numéro CESA06881 – Gestionnaire Municipal -	4 579.78 \$
-	Facture numéro CESA06880– PG MeGagast -	5 553.85 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-016

Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau – quote-part 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à ce que la municipalité de Messines adhère à la Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2012 et ce afin d'offrir le service de transport adapté à ses citoyens ayant un besoin particulier pour ce type de service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Messines pour le service de transport adapté s'élève à 6 664\$ pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Messines auprès de la Corporation du transport adapté Vallée-de-la-Gatineau pour le service de transport adapté pour l'année 2012 et par conséquent autorise le paiement de la quote-part applicable pour la somme de 6 664.00\$ et ce, selon les échéances de paiement ci-dessous :

-	1 ^{er} tranche payable le 30 mars 2012	3 332.00\$
-	2 ^e tranche payable le 30 juillet 2012	3 332.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-017

Festi-Neige 2012 – contribution financière municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont favorables à la tenue de l'édition 2012 du Festi-Neige;

CONSIDÉRANT QU'un montant provisoire de 5 000\$ a été réservé à même du budget 2012, somme servant de contribution financière pour la tenue de l'édition 2012 du Festi-Neige;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur, sous la présidence de Daniel Quenneville, travaille présentement à préparer la tenue du Festi-Neige.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Paul Gorley,

Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière de 5 000\$ au comité Festi-Neige édition 2012, montant servant à défrayer certains coûts d'organisation de l'activité hivernale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1201-018

Personnel municipal – ajustement de rémunération

CONSIDÉRANT QUE les conditions salariales de la majorité du personnel municipal sont régies par des contrats de travail pour l'année 2012 et que l'ensemble des contrats prévoyait une augmentation du taux horaire de 2%;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux André Galipeau, Suzanne Houle et Claire Lacroix n'ont pas de contrat de travail.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une augmentation au taux horaire ou au montant forfaitaire versé aux employés mentionnés ci-dessus de 2% et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Note au procès-verbal : Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R1201-019

Renouvellement du contrat d'entretien ménager CMC

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, et le Directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, à signer au nom de la municipalité, un contrat avec madame Angèle Saumure, résidant au 16, chemin Entrée Nord, Messines Québec, pour le service d'entretien ménager du bureau municipal et de la salle Réjean- Lafrenière de Messines, pour la période du 2 février 2012 au 1^{er} février 2013, et ce, selon les termes et les conditions décrits dans le contrat de travail numéro 10-001. Le dit contrat fait partie intégrale de la présente résolution comme s'il était reproduit ici au long.

Note : Article 7 – Rémunération

Article	Ménage	Fréquence	Taux actuelle	Montant majorée de 2%
7.1	Bureau municipal	par deux semaines	193.80\$	197.67\$
7.2	Salle Réjean-Lafrenière	par deux semaines	251.94\$	256.97\$
7.3	Ménage supplémentaire	heure par personne	13.26\$	13.52\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1201-020

Patinoire du parc Antonio Guertin – renouvellement de l’entente d’approvisionnement en eau

CONSIDÉRANT QUE le terrain du Parc Antonio Guertin où se retrouve la patinoire dans le secteur Farley n’est pas muni d’un puit permettant l’entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente de fourniture en eau pour l’entretien de la patinoire du secteur Farley avec les propriétaires du 32, chemin Guertin (voir résolution # 2006-01-7106);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l’entente 2006 avec les propriétaires du 32, chemin Guertin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le renouvellement de l’entente entre la municipalité de Messines et les propriétaires du 32 chemin Guertin, monsieur Daniel Crytes et madame Michèle Guilbeault, relativement à l’approvisionnement en eau pour l’année 2012 selon les termes de la résolution # 2006-01-7106 et par conséquent autorise le paiement des frais d’utilisation pour l’année 2012 au montant de 165 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-021

Piscine Maniwaki – Politique 2012 de remboursement des frais de participation pour les cours de natation ou de secouriste

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas de piscine publique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Messines souhaite établir une politique de remboursement afin d’aider les parents résidents de la municipalité à défrayer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l’inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l’année 2012.

Il est de plus résolu d’autoriser le remboursement sur réception d’une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-022

Ville de Maniwaki – Facture pour intervention des pompiers – incendie au 289, route 105

CONSIDÉRANT QUE lors de l’incendie qui s’est produit le 17 novembre 2011 au 289, route 105 à Messines, le service d’incendie de la ville de Maniwaki a été appelé en entraide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a acheminé à la municipalité une facture au montant de 1027.98\$ et ce pour la présence de 11 pompiers et du camion citerne;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le paiement de la facture n° 2011281 à la Ville de Maniwaki pour l’intervention de leur service lors de l’incendie du 17 novembre 2011 au 289, route 105 et ce pour un montant total de 1027.98\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-023

Club de ski et planche de la Haute-Gatineau – inscriptions 2011-2012

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser le paiement de la contribution municipale relative aux frais de transport ainsi que les sommes défrayées par les parents lors de l’inscription au Club de ski et planche Haute-Gatineau, et ce au coût de 2240.00\$ tel que décrit ci-dessous :

Liste des inscriptions 2011-2012

#	Prénom	Nom	Montant versé
1	Marie-Soleil	Lyrette	200.00 \$
2	Guillaume	Lafrenière	200.00 \$
3	Gabriel	Lafrenière	200.00 \$
4	Benoît	Langevin	200.00 \$
5	Francesca	Duranleau Lapointe	200.00 \$
6	Parise	Gagnon	200.00 \$
7	Charles-Olivier	Mongeon	200.00 \$
		TOTAL montant versé	1 400.00 \$

Inscriptions à 0.00\$:	0	Transport uniquement
Inscriptions à 200.00\$	7	Transport, ski ou planche pour 8 dimanches
Total des inscriptions reçues :	7	
Total à remettre au club		
Montant versé :	1400.00\$	
Contribution municipalité :	840.00\$	7 inscriptions à 120.00\$
<u>TOTAL à remettre au club :</u>	2240.00\$	

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-024

Autorisation de paiement de la facture n° 96882 de Imprimerie Maniwaki

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 96882 de Imprimerie Maniwaki au montant de 484.99\$ en plus des taxes applicables et ce pour l'achat d'un classeur pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1201-025

Adoption de la liste des comptes dus au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 38 174.53\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-026

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 195 947.06\$ pour 71 chèques émis et la somme de 32 851.64\$ pour 32 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 228 798.70\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-027

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct au 31 décembre 2011, dont celle-ci représente la somme de 32 852.58\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-028

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2011, dont celui-ci représente une somme de 6050.35\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-029

Financement permanent des règlements d'emprunts n° 2011-286, 2011-287 et 253-2005

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 18 janvier 2012 au montant de 169 900\$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2011-286, 2011-287 et 253-2005, au prix de 98, **20800**, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

15 600 \$	1,85000%	18 janvier 2013
15 900 \$	2,05000%	18 janvier 2014
16 700 \$	2,25000%	18 janvier 2015
17 000 \$	2,45000%	18 janvier 2016
104 700 \$	2,65000%	18 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré- autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-030

Modification des périodes d'amortissement pour les règlements d'emprunts 2011-286, 2011-287 et 253-2005

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Messines souhaite emprunter par billet un montant total de 169 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2011-286	47 140\$
2011-287	44 200\$
253-2005	78 560\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,

Appuyé par Paul Gorley,

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 169 900 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros **2011-286, 2011-287 et 253-2005** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Ronald Cross et le directeur général et secrétaire-trésorier Jim Smith;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi- annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	15 600 \$
2014.	15 900 \$
2015.	16 700 \$
2016.	17 000 \$
2017.	17 700 \$(à payer en 2017)
2017.	87 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Messines émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **2011-286, 2011-287 et**

253-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1201-031

Règlement n° 2012-299 décrétant l'imposition et le prélèvement de taxes d'améliorations locales

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'imposer des taxes spéciales pour pourvoir aux remboursements annuels du capital et des intérêts découlant des règlements d'emprunt numéros 2011-286, 2011-287 et 253-2005 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de Messines peut prévoir un mode de tarification pour financer des travaux d'améliorations locales dictés par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro R1112-342, devant précéder l'adoption du règlement, a été donné lors de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2011 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Éric Galipeau, appuyé par le conseiller Paul Gorley et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil ordonne et statue par le présent règlement tel qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le présent préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2 TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

Il est imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables visés par les règlements d'emprunts 2011-286, 2011-287 et 253-2005 et ce, selon les bassins de taxation tel que mentionnés aux annexes « I, II et III » et faisant partie intégrante du règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour couvrir le remboursement annuel du capital et des intérêts, selon les clauses d'imposition de chacun de ces règlements d'emprunt.

ARTICLE 3 MODE DE PAIEMENT

Que les termes applicables du présent règlement relatifs au mode de paiement, taux d'intérêts et chèque sans provision sont ceux tels que décrétés par les sections 6, 7 et 8 du règlement 2011-297, règlement décrétant les taux de taxes 2012.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

VARIA

R1201-032

Fête des voisins 2012

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de la municipalité à la Fête des voisins 2012 et de nommer la conseillère Francine Jolivette responsable de ce dossier. De plus, un budget maximal de 250\$ est alloué pour cette fête qui se tiendra le 12 juin 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1201-033

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier